

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JANVIER
2014

POSTE - TBM



L'ÉTAT SOCIAL NOTRE BOUCLIER COMMUN

70^e année - n°1 - janvier 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX [IP:402047] retour: CGSP place Fontainas, 9/11-1000 Bruxelles



DOSSIER P.4



ÉDITO
Bonne année 2015,
année de l'exclusion
P. 3



POSTE
Vœux
P. 10



TBM
Situation chaotique entre
les partenaires sociaux
du Groupe Tec
P. 11

Domiciliations SEPA

En vue de respecter les législations belge et européenne, à dater du 1/01/2014, toutes les cotisations encaissées via domiciliation (dom80), seront automatiquement transformées en domiciliation européenne (Sepa). Dans le respect de ces législations, toutes les cotisations perçues via domiciliation le seront uniquement mensuellement. Vous ne devez effectuer aucune opération, tout s'effectue automatiquement.

Lieu du crime : Guatemala

Le Guatemala est le lauréat d'un bien triste palmarès : il est devenu le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes. Détrônant la Colombie, le Guatemala a connu ces cinq dernières années la mort violente de 58 militants et représentants syndicaux. Aucun de ces assassinats n'a été porté devant un tribunal !

Parmi les conséquences dramatiques de cet état de fait, le taux de syndicalisation y a chuté à 1,6 % de la population active. À titre de comparaison, il est de 5 % en Colombie, 3 fois plus peuplée.

C'est dans ce cadre que, le mercredi 27 novembre, la CGSP wallonne (en partenariat avec l'ISP, la FSESP et la CSI), a reçu une délégation de camarades du Syndicat



photos des camarades assassinés ou torturés défilent sur l'écran, nous nous demandons tous comment une telle barbarie est encore possible, où que ce soit sur Terre, en 2013...

Seules la solidarité syndicale internationale et la mise en œuvre effective et coordonnée d'actions de soutien aux travailleurs guatémaltèques et de pressions sur le gouvernement pourront donner l'espoir de la mise en place de mesures préventives, d'enquêtes indépendantes sur les menaces et les crimes, et de la fin de l'impunité. Soyons solidaires !

national des Travailleurs de la santé. Dora Regina et Luis Lara sont venus témoigner de leur situation et tenter de fédérer dans leur combat les forces vives des fédérations syndicales européennes et internationales, ainsi que le Parlement européen.

Leurs nombreux témoignages, pour le moins révoltants, ont profondément ému le public présent. Tandis que les



Pour plus d'information sur la mission de l'ISP, voir le dossier <http://www.world-psi.org/en/issue/solidarity-guatemala>

DANS NOS RÉGIONALES

Centre Nouveau souffle

L'Intersectorielle du Centre reprend un nouveau souffle !!!

Cette année, plusieurs projets se sont concrétisés : un Comité d'audit de la dette, une représentation théâtrale, un Premier mai, des conférences mais aussi ... une formation pour les délégués.

L'équipe, que vous pouvez voir (dans sa quasi-totalité) s'est investie de septembre à novembre dans une formation 1A où diverses notions telles la communication, l'histoire du mouvement ouvrier, le statut, la structure de l'organisation syndicale... ont été abordées.

Nul doute que ces sourires épanouis sont le reflet des liens, du soutien et de la solidarité créés tout au long de ces 10 jours.

À très bientôt pour une 1B !



Namur Goûter des rois

Le Comité de la commission « loisirs » de l'Intersectorielle Pensionné(e)s et Prépensionné(e)s de Namur invite ses membres (CGSP) et l'interprofessionnelle (FGTB) au goûter des rois, le 10 janvier 2014 à 14h à la Maison syndicale André Genot, 41 à Namur.

Gâteau des rois et café offerts.

Ambiance musicale.

Accompagnants : 5 €.

Réservation :

Maria Pasquarelli : 0476/366 888

Coraline Quevy : coraline.quevy@cgsp.be

Bonne année 2015, année de l'exclusion

Déjà parler de janvier 2015 en janvier 2014 ne signifie pas un goût particulier pour l'anticipation ou pour la science-fiction. D'autres s'en font une spécialité voire un métier mais la CGSP ne se lance pas dans la voyance.

Certaines décisions du gouvernement prises en début de législature vont générer un vrai drame social en janvier 2015. Il s'agit de l'exclusion des articles 36 titulaires du droit des allocations d'insertion. Il s'agit des jeunes qui, ayant fini leurs études, bénéficient d'allocation en attendant de trouver du travail. Ce droit est maintenant limité à 3 ans ; sans condition d'âge pour les cohabitants et à partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménages. Cette mesure va toucher dès janvier 2015 quelque 55 000 personnes en Belgique dont 35 000 en Wallonie. Le décompte a été entamé au 1^{er} janvier 2012, il est donc tout à fait inévitable qu'une grande partie de ces exclusions arrive au 1^{er} janvier 2015.

Les cohabitants n'auront pas droit au revenu d'insertion mais généreront quand même pour certains l'intervention des CPAS. La perte pour ces ménages dépassera les 5 000 euros par an.

Les isolés et les chefs de ménage tomberont à charge des CPAS. L'économie nette pour les 15 730 chefs de ménage et les 11 000 isolés représente un coût global de 313 millions d'euros en revenu d'insertion pour une économie brute pour toutes les exclusions de 460 millions d'€, soit une économie nette de 147 millions d'€.

Un drame social pour 55 000 personnes ou familles et des difficultés pour les finances locales qui vont certainement déboucher sur des plans d'assainissement pour les communes qui vont encore amoindrir l'effet net de ces mesures. Pour rappel, l'effet en 2012 des seuls intérêts notionnels dépasse les 6 milliards d'€...

Un scandale sur lequel la FGTTB, et particulièrement ses régionales wallonnes, attirent l'attention depuis quelque temps. Jusqu'à présent, le gouvernement reste figé dans son autisme. Nous reviendrons encore dans les prochains mois sur ce qui est, une nouvelle fois, une conséquence de l'austérité décidée et imposée par les gouvernements et la Commission de l'Union européenne.

L'austérité n'est pas une fatalité parce que la crise n'est pas une réalité objective mais la conséquence de décisions politiques.

Battons-nous, le combat sera dur mais nous pouvons le gagner !



*La CGSP
vous souhaite
une superbe année 2014
forte de toutes nos solidarités*

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

L'ÉTAT SOCIAL

Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée

Et si, face à la crise multiforme, nous disposions déjà d'une alternative à portée de main, à savoir l'État social et son fondement politique qu'est la démocratie ? Un État social qui, déployé pleinement au niveau national, permet de faire face au néolibéralisme.



Christophe Ramaux

Pour initier le cycle de formation de troisième niveau, la CGSP wallonne avait invité ce mardi 19 novembre 2013, Christophe Ramaux, Maître de conférences à La Sorbonne et membre des Économistes atterrés.



Les quatre piliers de l'État social

Bien souvent, l'État social est réduit à la seule protection sociale alors qu'il englobe aussi la réglementation des rapports de travail, les services publics et les politiques économiques. Cette réduction n'est pas innocente, car elle occulte certaines évidences qui pourraient contrecarrer l'hégémonie du modèle néolibéral. Cette réduction ôte aussi à l'intervention publique toute prétention d'ensemble et vise à cacher le fait que « *l'État social ne se contente pas d'opposer des digues au pouvoir du capital ; il lui retire des sphères entières d'activités. Son fondement politique est la démocratie. Sa vocation est de construire*

une société d'égaux afin de donner une consistance sociale à la norme de l'égalité absolue instituée par le suffrage universel. »¹

Une révolution toujours d'actualité

Est ainsi occultée l'évidence selon laquelle les fonctionnaires créent de la richesse. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle le secteur public serait improductif et étoufferait le secteur privé par les prélèvements opérés, *les fonctionnaires produisent des valeurs d'usage. Ils produisent aussi simultanément des valeurs monétaires, de la richesse monétaire* (p. 303) et l'impôt, à proprement parler, ne finance donc pas *l'activité du fonctionnaire, il sert à la payer, comme on ne finance pas un pain à la boulangerie, on le paie* (p. 307). Cette réhabilitation de l'impôt et de la dépense publique présente également l'avantage de s'attaquer aux prétendues « charges » sociales et de jeter un autre regard sur la dette publique qui devrait être légitimée.

Les quatre piliers constitutifs de l'État social indiquent également clairement

que nous ne vivons pas dans une économie exclusivement capitaliste : le cadre économique dans lequel nous vivons comprend du marché, du capital, de l'intervention publique et de l'économie sociale et, pour notre économiste atterré, la *réponse relative au dosage entre elles devrait être au cœur du débat démocratique* (p. 351).

L'État social reste donc d'actualité. Tout d'abord, malgré l'objectif du néolibéralisme de casser les quatre piliers qui le constituent, force est de constater que l'État social est toujours là. D'autre part, par opposition avec ce que serine quotidiennement la petite musique lancinante de la pensée unique, la dépense publique n'est pas le mal absolu ! Elle englobe en son sein notamment des prestations sociales en espèce (pensions, allocations de chômage), voire en nature (remboursement des frais pharmaceutiques).

De plus, l'État social est une donnée universelle : même si sa voilure diverge, il est présent partout dans le monde.

Une révolution largement impensée

Quelques obstacles se dressent toutefois sur la voie de l'État social. Tout d'abord, il constitue une révolution largement impensée. Comment expliquer autrement l'existence de trois théories économiques pour expliquer le libéralisme et pratiquement aucune pour l'État social ? Ainsi, le regard que nous portons sur l'État pourrait faire l'objet d'une réflexion plus approfondie : *faut-il concevoir l'intervention publique comme*



NON A L'ETAT SOCIAL "ACTIF", OUI A L'ETAT SOCIAL DE SERVICES PUBLICS

une béquille à l'accumulation du capital ou lui accorder un statut plus ample, une visée plus ambitieuse ? (p. 200). Christophe Ramaux pointe aussi le marxisme qui permet de penser le capitalisme mais sa théorie de l'État ne lui permet pas de penser les deux principaux leviers de l'émancipation que sont l'État social et la démocratie (p. 188).

» Le néolibéralisme zombie

Dans son plaidoyer en faveur de l'État social, Christophe Ramaux ausculte aussi le néolibéralisme. Ainsi, l'effritement de l'État social est notamment dû aux coups de boutoir d'un néolibéralisme très dirigiste qui a utilisé quatre volets pour tenter d'arriver à ses fins : la finance libéralisée, le libre-échange, l'austérité salariale et la contre-révolution fiscale. Un néolibéralisme qui ne marche pas : la course à l'austérité, la désinflation compétitive risquent de voir le malade mourir guéri comme le montrent la Grèce et le Portugal. La sortie de la crise appelle tout d'abord une remise à plat fondamentale et virulente de ces quatre volets du néolibéralisme. Cela implique assurément de s'attaquer aux lobbies et à la finance dérégularisée et de réhabiliter simultanément l'État social.

Or, la hausse de la dette privée, fruit des réductions salariales et responsable de la crise financière de 2007 à l'origine de la fausse crise des dettes publiques, a permis aux tenants du néolibéralisme de prendre prétexte de cette crise pour pro-

mouvoir un nouveau tour de vis (ce que Christophe Ramaux appelle le grand *hold-up* intellectuel du néolibéralisme). Même s'il a failli, ce néolibéralisme zombie pourrait perdurer, notamment grâce au verrouillage idéologique qu'il a opéré au niveau européen.

» La construction européenne, cheval de Troie du néolibéralisme ?

Pour Christophe Ramaux, c'est en effet en recourant à la mondialisation et à la construction européenne que le dispositif néolibéral a pu effectuer son travail de sape. Et ce détour par l'Europe permet de contourner l'État social et la démocratie (et de déposséder le peuple). Face à

**La course à l'austérité,
la désinflation
compétitive risquent
de voir le malade
mourir guéri !**

cette situation, il faut renouer avec une conception progressiste de la nation. Au-delà de l'instrumentalisation rhétorique (*c'est la faute à Bruxelles !*), l'économiste atterré propose d'œuvrer à apporter une solution à la crise de l'euro. À ce sujet, Christophe Ramaux évoque quatre pistes possibles. Le pire des scénarii consisterait à continuer l'euro tel quel. Une autre approche, plus fédéraliste, consisterait à impulser des vrais flux financiers et de réels transferts de solidarité entre États membres. En plus de cette solution de papier (qui ne fonctionne pas à cause de raisons politiques), une autre option (la meilleure pour notre conférencier) serait de promouvoir une inflation interne (en augmentant partout les salaires et les dépenses sociales). Mais, pour cela, il

s'agirait de vaincre la hantise allemande de l'inflation. La dernière solution viserait à remettre en cause l'existence de l'euro. Quoi qu'il en soit, une remise à plat de l'Europe via un Traité simplifié serait indiquée afin que celle-ci apporte la preuve qu'elle peut apporter des avancées sociales.

Ces dernières pourraient se concevoir si une norme européenne impliquait une convergence sociale par le haut et une clause de non-régression sociale comme principes généraux du droit social européen. Pour sa part, Christophe Ramaux plaide en faveur d'une réhabilitation des États sociaux nationaux.

» Sortie de crise

De toute manière, la sortie de la crise économique et financière ne pourra se faire sans rompre avec le néolibéralisme et c'est pourquoi l'État social, adossé à la démocratie, a encore un bel avenir devant lui. Surtout si l'écologie est perçue comme la nouvelle frontière du progrès social permettant à l'État social de reprendre du poil de la bête (isolation du bâti, investissements dans les transports en commun, relocalisation de l'économie...). *La logique de socialisation telle qu'elle a été portée historiquement par l'État social mérite en effet d'être étendue car l'écologie réclame avant toute chose une intervention publique forte* (p. 427). ■

La CGSP wallonne diffuse sur son site Facebook, une série d'interviews de Christophe Ramaux qui prolonge la conférence qu'il a tenue à Namur en novembre dernier.

1. Christophe Ramaux, *L'État social, pour sortir du chaos néolibéral*, Paris, Fayard, 2012, pp. 435-436.

La grogne, la grève et la prise d'otage

Si, précédemment, nous avons souvent évoqué des mots et des tournures qui visaient à édulcorer la réalité afin de disqualifier le conflit, d'autres figures de style sont souvent mises en œuvre, par le monde des médias, pour durcir la réalité. Ainsi, chaque fois qu'un mouvement de grève se déclenche dans le secteur des transports, le terme prise d'otage a tôt fait de fleurir dans les propos des journalistes, hommes politiques et usagers. De même, lorsque les agents des Finances lancent des actions pour dénoncer l'état catastrophique de leur Service public fédéral, la presse titre à loisir : la grogne pourrait s'amplifier.

Cette figure de style, appelée hyperbole, sert plusieurs fins : en recourant à l'expression « usagers pris en otage », le monde journalistique tend à souligner d'une part que les grévistes n'exerceraient plus un droit légitime (celui de faire grève) mais qu'ils commettraient un crime. De là à les qualifier de terroristes, il n'y a qu'un pas qui fut presque franchi récemment lorsqu'une grève à Liège fut qualifiée d'acte « terroriste ». *Le Robert* définit en effet l'otage comme étant « une personne dont on se saisit et que l'on détient comme gage pour obtenir ce que l'on exige ». Nul doute que Florence Aubenas et les (trop) nombreux journalistes détenus dans le monde doivent apprécier cette banalisation à peu de frais d'une situation autrement périlleuse que celle d'un navetteur qui reste à quai. De plus, cette représentation des choses permet au monde journalistique de se concentrer sur les effets sans devoir, pour autant, évoquer les causes d'un mouvement.

Médias médiocres

Elle permet également de pratiquer le degré zéro du journalisme, à savoir le micro-trottoir où des usagers peu au fait des motifs de l'action (puisque les causes ont été peu explicitées) vont peser sur leur statut de victime. En outre, le micro-trottoir offre cette capacité de réduire un conflit opposant des travailleurs à un gouvernement ou à un patro-



nat à un conflit entre deux fractions du salariat (les grévistes et les usagers)...

En effet, la plupart des reportages ne présentent pas les grévistes comme les salariés, les parents d'élèves ou les usagers des transports en commun qu'ils sont aussi pour la plupart mais comme des professionnels de la grève. Réciproquement, « les personnes gênées par les arrêts de travail ne sont pas identifiées comme des salariés désireux de défendre leurs droits,

susceptibles d'être syndiqués, voire de faire grève. »¹.

Et les pros de la grève de se croiser les bras, car il est bien connu que faire grève est une partie de tout repos ! Plusieurs motifs expliquent pourquoi la plupart des journalistes recourent à ces formats et à cette manière de couvrir les mouvements sociaux. Tout d'abord, la précarisation de la profession en est un mais aussi le fait que les journalistes sont socialement situés « par leur origine sociale (le recrutement se fait au sein des classes possédantes et cultivées)... et par leur parcours scolaire : tout cela enrachine chez les professionnels de l'information

une manière commune de voir le monde qui leur inspire, sans même qu'ils aient à y penser, un jugement globalement hostile sur la grève, les fonctionnaires, les syndicats. »¹

Le bruit et la fureur

Cette volonté de durcissement de la réalité se manifeste aussi par le recours quasi exclusif à l'adjectif *sauvage* pour qualifier des grèves *spontanées*. L'utilisation du terme *grogne* participe de la même logique. *Le Robert* définit le verbe *grogner* comme signifiant « pousser un cri, en parlant d'un cochon, du sanglier et par extension de l'ours ». Ce qui offre la latitude de réduire les manifestants à une animalité dénuée de mots et de ramener une parole contestataire à un grognement qui manifeste un mécontentement ou de la douleur. Mais le grognement est un bruit et si c'est du bruit, cela ne compte pas par rapport à la parole et au dialogue.

Ces facilités de langage exagérant la portée de ce qui est réellement mis en œuvre visent en quelque sorte à disqualifier la parole des acteurs des mouvements sociaux en la réduisant à du bruit ou à des actes violents, auxquels toute instance officielle ne doit pas se sentir obligée de répondre. ■

1. Pierre Rimbart, « Le social et les conflits sociaux actuels dans la presse », in Jean-Pierre Gélard, *Médias, mensonge et démocratie*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 122.

Institutions bruxelloises, de la complexité à la créativité

Pour mieux comprendre l'évolution des institutions bruxelloises dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, l'IRB a organisé deux journées de séminaire pour les délégués. La première étape, le 21 novembre, a permis de faire le point dans une perspective historique et de dresser le bilan de plus de vingt ans de fonctionnement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La réalité institutionnelle de notre pays est d'une complexité qui laisse perplexe. Pour comprendre comment on en est arrivé là, une mise en perspective historique était nécessaire. C'est l'exercice auquel s'est livré avec pédagogie et clarté M. Jean-Paul Nassaux du Centre de recherche et d'information sociopolitique (CRISP).

Aux origines de la Belgique

Remontant aux circonstances qui prévalaient au début de la Belgique, il a rappelé l'émergence progressive d'une conscience populaire flamande en réaction à l'État bourgeois francophone. Un mouvement wallon, apparaît également, mais ne présente pas beaucoup d'influence car il n'est soutenu que par la bourgeoisie. Il faudra attendre l'après-guerre et l'essoufflement du dynamisme économique wallon pour qu'émerge un mouvement syndical mené par André Renard revendiquant l'autonomie wallonne.

Communautés culturelles et Régions

En 1970, on crée les communautés culturelles (française, flamande et allemande) dotées d'une assemblée et qui traiteront essentiellement de la politique culturelle. Dans le même temps, on inscrit dans la Constitution le principe de création des régions.

La réforme de 1980 voit naître les Régions flamande et wallonne et prévoit la possibilité qu'elles fusionnent avec les Communautés. Ce que la Flandre réalise, créant ainsi la première asymétrie institutionnelle. Entretemps, les communautés ont élargi leur compétence à d'autres domaines culturels et aux matières « personnalisables » (aide sociale, santé).

La réforme de 1988-89 marque un pas important car de gros paquets de compétences et les budgets qui y sont liés sont transférés du fédéral vers les niveaux communautaire (enseignement, aide à la presse écrite, publicité à la radio et à la télévision) et régional (travaux publics, transports en commun...).

Région bruxelloise

Il a fallu attendre 1989 pour que la Région bruxelloise soit créée. L'enjeu communautaire est important et les Flamands émettent deux exigences : la limitation aux dix-neuf communes et d'être associés à la gestion de la ville. Des lois spéciales de financement prévoient des clés de répartition basées sur le principe du « juste retour » (les entités reçoivent des moyens en fonction de ce qu'elles apportent). En conséquence, la Région se dote d'un parlement et d'un gouvernement où siègent des représentants des deux groupes linguistiques. Trois commissions communautaires (une francophone, une néerlandophone et une commune) viennent compléter la construction institutionnelle.

Réformes et crises successives

En 1992-93, on inscrit dans la Constitution que la Belgique est composée de communautés et de régions, mais les partis qui incarnent le mouvement flamand, Volksunie en tête, en veulent plus. Le principe qu'ils défendent est que les compétences résiduelles passent aux communautés et régions ; l'État fédéral ne conservant que celles qui lui sont explicitement attribuées. C'est cette logique qui marquera les réformes et accords successifs au cours des deux dernières décennies. En 1999, l'accord du Lambertmont organise le refinancement de la Communauté française et revoit la législation orga-



nique sur les provinces et communes. Les Bruxellois réorganisent l'équilibre entre néerlandophones et francophones au sein du parlement de leur région. On passe de 75 à 89 parlementaires dont 17 seront d'office issus de listes flamandes. De nouvelles revendications flamandes pour une réforme de l'État surgiront en 2003 avec notamment la question de la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Halle-Vilvorde qui a finalement été votée à l'été 2012. Parallèlement, on revoit les lois spéciales de financement en cherchant de nouvelles clés de répartition entre fédéral, communautés et régions qui limiteraient la solidarité fédérale. Dans ce contexte, Bruxelles avait absolument besoin d'un refinancement de 500 millions d'euros pour faire face à ses obligations et défis liés à la démographie, à l'enseignement et à la mobilité, entre autres (l'accord prévoit 461 millions).

Simplification institutionnelle

Les niveaux de pouvoir se chevauchent à Bruxelles, entre Région, Communautés communautaires et communes. C'est aux Bruxellois qu'a été confiée la mission de présenter un accord de simplification institutionnelle. Il portera certainement sur des questions de propreté publique, de stationnement, de logement et de mobilité, mais il s'agit d'un accord provisoire. Il faudra

aller plus loin et la poursuite de cette démarche sera favorisée par l'autonomie constitutive conférée en octobre 2011 qui permet à la Région de modifier ses règles de fonctionnement pour autant qu'il y ait un accord entre les deux groupes linguistiques.

De nouveaux équilibres précaires

Les nouvelles répartitions de compétences révèlent rapidement l'insuffisance des moyens pour l'enseignement en Communauté française (qui contrairement au fédéral et aux régions n'a pas de compétence fiscale). La Région wallonne est disposée à l'aider, mais à condition que Bruxelles, région bilingue, participe également. Pour retrouver une marge de manœuvre pour l'enseignement et la culture, la Communauté française a cédé une partie de ses compétences à la Région wallonne en conservant une partie des budgets y afférant. Dans une logique de symétrie institutionnelle, ces mêmes compétences seront confiées à la Commission communautaire française (Cocof) en Région de Bruxelles-Capitale. Cette dernière pouvant aller chercher des budgets à la Région qui devra donner la même chose à la Vlaams Gemeenschapscommissie (VGC) pour respecter le principe d'égalité de traitement des deux communautés à Bruxelles.

Un fonctionnement spécifique

Le fait que deux grandes communautés exercent des compétences sur le territoire de Bruxelles, combiné aux réformes successives sont à l'origine d'incessants ajustements en vue de déterminer de nouveaux équilibres communautaires. Les compétences communautaires sont essentiellement liées aux matières personnalisables comme l'enseignement, la culture, la santé, l'aide aux personnes. Ces compétences peuvent concerner des institutions ou associations soit francophones, néerlandophones, ou encore bi-communautaires. Elles relèvent alors respectivement de la Cocof, de la VGC ou de la Commission communautaire commune (Cocom). Les matières régionales sont quant à elles liées au territoire. Le parlement régional outre son rôle

législatif, élit le gouvernement et contrôle son action. Pour faire voter une ordonnance (loi), il faut une majorité au sein du parlement. Pour modifier une législation sur les communes, il faut une majorité au sein de chaque groupe linguistique. Le gouvernement est composé d'un président, de deux ministres francophones, de deux ministres néerlandophones et de trois secrétaires d'État dont un néerlandophone. C'est l'ensemble du parlement qui élit les ministres proposés par leur groupe linguistique respectif.

Les commissions communautaires sont composées des élus régionaux selon leur rôle linguistique et sont sous la tutelle de leur communauté. Les secrétaires d'État sont sur le même pied que les ministres.

La Cocom qui gère des matières bi-communautaires à la même composition que le parlement régional. Dans la dynamique de la 6^e réforme de l'État, son implication va décupler. Des compétences en matière de santé, d'aide sociale et d'allocations familiales vont en effet lui être transférées. De 87 millions, son budget passera à 1,5 milliard en 2020 !

Paradoxalement, alors que les forces centrifuges conduisent à scinder les compétences fédérales, on doit faire des efforts de concertation et de coordination pour assurer une cohérence des politiques menées et garantir que les décisions que chaque entité prend ne compliquent pas la vie des citoyens.

Un bilan après 24 ans d'existence

Avec près de vingt ans en tant que ministre-président, Charles Picqué est un acteur et témoin de premier plan de l'évolution de la Région de Bruxelles-Capitale. Son analyse et sa vision apportent un éclairage précieux sur les enjeux et les défis auxquels Bruxelles est confrontée. Siège des institutions européennes, vitrine de la Belgique, convoitée par les Flamands et les Wallons, Bruxelles a trop longtemps été victime d'une conception utilitariste. La création de la Région lui a permis de prendre son destin en main pour deve-



opper progressivement une approche cohérente de la ville du point de vue urbanistique, de l'aménagement du territoire, de l'enseignement et même du tourisme. Les grandes villes se dilatent et leur zone d'influence s'étend bien au-delà de leurs limites administratives. On parle aujourd'hui de communauté urbaine et il est pertinent d'y mettre en œuvre des politiques concertées.

Aujourd'hui, la première bataille est celle de l'offre des places et de la qualité de l'enseignement pour répondre au choc démographique.

Il s'agit également de proposer des politiques d'emplois cohérentes pour faire face au taux de chômage élevé que connaît la région alors qu'elle est le poumon économique du pays.

Enfin, la 6^e réforme de l'État et le transfert de compétence qu'elle implique engendrent de nouveaux défis. Les transferts ne concerneront pas que les compétences, mais aussi les moyens budgétaires et en personnel qui leur sont liés.

Sur ce dernier enjeu, la CGSP rappelle que seuls 90 % des budgets initiaux seront transférés aux entités fédérées ; ce qui créera d'emblée un déficit de moyens pour la mise en œuvre des nouvelles compétences. D'autre part, des transferts importants de fonctionnaires seront nécessaires ainsi que le choix de locaux et cela ne peut se faire dans l'urgence. Il est donc nécessaire de se pencher sur la question et de négocier sans attendre les élections de mai 2014 !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be



Réforme du chômage : il est encore temps de changer de cap !

Depuis longtemps, la FGTB wallonne lance des signaux d'alerte : la limitation des allocations d'insertion dans le temps va entraîner une catastrophe sociale sans précédent. Aujourd'hui, les prévisions s'affinent et doivent malheureusement être revues à la hausse. C'est à 55 000 exclusions au 1^{er} janvier 2015 qu'il faut s'attendre... dont 35 000 en Wallonie !

J-397
avant 55.000
exclusions

Dégressivité accrue des allocations de chômage, allongement du stage d'insertion, renforcement des contrôles et sanctions, détérioration des périodes assimilées pour la pension... Les attaques contre les sans-emplois se sont multipliées depuis la mise en place du gouvernement Di Rupo. Cerise sur le gâteau, la limitation dans le temps des allocations d'insertion va provoquer une catastrophe sans précédent d'ici quelques mois. Une catastrophe pour les 55 000 demandeurs d'emploi concernés, évidemment, mais aussi pour les CPAS qui seront assaillis de demandes d'aide auxquelles ils ne pourront pas faire face.

Petit rappel des faits

Les allocations d'insertion (dont peuvent bénéficier les personnes n'ayant pas pu assez travailler pour bénéficier des allocations de chômage complet) sont maintenant limitées à 3 ans :

- sans condition d'âge pour les cohabitants ;
- à partir de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménage.

Le compte à rebours a démarré au 1^{er} janvier 2012 et produira donc ses sinistres effets dès le 1^{er} janvier 2015. Ce jour-là, ce sont environ 55 000 sans-emplois qui se verront définitivement privés d'allocations d'insertion.

Il existe quelques possibilités de dérogations ou de prolongations temporaires. Pour se renseigner à ce sujet, le plus sûr est de s'adresser directement à sa permanence chômage.

Les sans-emplois dans la ligne de mire

La moitié des chômeurs touchés cohabitent avec au moins une personne ayant un revenu. La plupart de ces personnes



n'auront donc pas droit au Revenu d'intégration sociale (RIS) du CPAS. Ce sont donc 17 500 ménages wallons qui subiront une perte nette de 425 €/mois.

Quant à l'autre moitié, isolés ou chefs de ménage (souvent des femmes seules avec

enfant), elles n'auront d'autre choix que de se tourner vers le CPAS de leur commune. Elles pourront normalement bénéficier du RIS mais ce changement ne sera pas sans conséquence sur leurs revenus (perte de 25 €/mois pour les chefs de ménage, ce qui n'est pas rien avec de si maigres revenus) ou leur statut (en matière de droits sociaux, notamment).

Les communes, victimes collatérales

Depuis 10 ans, la situation des CPAS devient intenable. On a assisté à une explosion des bénéficiaires du RIS en Wallonie : 35 % d'augmentation !

Depuis 2004, les communes (via leurs CPAS) subissent de plein fouet les conséquences des exclusions entraînées par les contrôles dits « de disponibilité ». Une récente étude de la fédération des CPAS estime à plus de 53 millions € le coût pour les CPAS rien qu'en 2012. Un montant qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

Une grande majorité des personnes exclues vont s'adresser au CPAS de leur commune. Une petite simulation permet d'ores et déjà de dire que cette réforme coûtera encore plus cher. Si tous les Wallons isolés et chefs de ménage exclus demandent le RIS, cela coûtera plus de 203 millions €. Une fois retirée la subvention fédérale, il restera plus de 80 millions à charge des CPAS wallons !

Une ardoise qui, une fois de plus, sera très mal répartie : les communes les plus précaires connaîtront évidemment la plus forte hausse de demande d'aides.

Changer de cap

Cette réforme n'est pas seulement injuste, elle est aussi complètement absurde ! Elle ne fera que diminuer artificiellement les chiffres du chômage en ne créant strictement aucun emploi. L'exclusion sociale et ses conséquences (isolement, économies parallèles, délinquance...) ont de beaux jours devant elles.

Rien n'empêche le gouvernement de renoncer à cette mesure. Il a le pouvoir d'abroger la limitation des allocations d'insertion dans le temps. Il n'y a aucune honte à reconnaître ses erreurs et à ne pas foncer tête baissée vers une explosion sociale sans précédent. ■



POSTE

2014

*Le Secrétariat permanent et les membres
du personnel de la CGSP Poste de la Nationale
vous présentent ainsi qu'à votre famille leurs
meilleurs vœux.*





Situation chaotique entre les partenaires sociaux du Groupe Tec

Cher(e)s Collègues,

Le jeudi 28 novembre dernier au matin, les travailleurs du Tec Liège-Verviers ont décidé de ne pas prendre le travail. Cette décision faisait suite au problème de déviation ainsi qu'aux menaces de sanctions à l'égard des travailleurs d'une part et, d'autre part, au manque de concertation sociale évident de la part de la direction du Tec Liège-Verviers.

La situation au Tec Liège-Verviers et les nombreux mouvements du personnel sont bien sûr néfastes pour l'image de tous et bien évidemment mal perçus par l'opinion publique et ce, à juste titre.

Cependant, les informations données à la presse par la direction de la SRWT ne reflètent pas tout à fait la réalité de la situation. En effet, depuis la mise en œuvre des nouvelles structures et procédures du dialogue social (CCT AMÉDIS), nous avons constaté un nombre important d'échecs lors des réunions de concertation au Tec Liège-Verviers, dus notamment à certains dysfonctionnements de la direction dans le respect des procédures du dialogue social. Nous avons de nombreuses fois sensibilisé la direction de la SRWT sur ces difficultés rencontrées par nos mandataires syndicaux. La direction de la SRWT se dit consciente du problème mais n'a jamais entrepris de démarche envers la direction du Tec Liège pour que celle-ci s'intègre totalement dans les principes repris entre autre dans la charte de bonne conduite, à savoir : ***Le respect mutuel, la recherche prioritaire de solution non-confliktuelle, la construction commune d'un dialogue social de qualité et le respect des engagements pris.***

Cette négligence nous conduit aujourd'hui dans l'impasse et ce, non pas au niveau local de Liège mais bien au niveau régional wallon, alors que pourtant tous les acteurs du dialogue social des autres régions s'efforcent de part et d'autre de respecter au mieux ces règles de bonne conduite. Est-ce un bon choix de la part de la direction de la SRWT de mettre en péril le dialogue social au niveau du Groupe Tec alors que depuis au moins un an nous tirons la sonnette d'alarme pour Liège ? Est-ce tout aussi judicieux d'attiser le feu en parlant notamment de privatisation dans la presse ?

Les organisations syndicales ont fait un effort considérable pour que ces nouvelles règles de concertation sociale soient acceptées et respectées. Nous sommes bien conscients qu'il reste encore des lacunes et nous travaillons pour y remédier. Dès lors, il est

intolérable que nous soyons les seuls incriminés lorsqu'il y a un dérapage et principalement à Liège. Les annonces incendiaires de la direction de la SRWT dans la presse ne répondent certainement pas aux attentes du personnel de Liège et ne favoriseront certainement pas le dialogue social.

Nous sommes consternés par l'attitude méprisante des membres de la direction de la SRWT lors de la Sous-commission paritaire qui s'est tenue en urgence le jeudi 28 novembre dernier. Il n'y avait aucune volonté de leur part de trouver un accord alors que les trois organisations syndicales étaient disposées à répondre favorablement au projet de communiqué de presse qu'ils nous soumettaient moyennant deux amendements. Nous proposons de nous engager sur les 4 points tels que rédigés ci-dessous :

- 1) Les trois organisations dénoncent cette grève déclenchée en dehors des procédures de concertation et appellent les travailleurs du Tec Liège-Verviers à reprendre le travail immédiatement.
- 2) Les membres de la Sous-commission paritaire confirment que les itinéraires de passage des véhicules du Tec sont du seul ressort de la direction des Tec, et qu'il appartient aux conducteurs de se conformer aux instructions de la direction en la matière.
- 3) Les membres de la Sous-commission paritaire rappellent les engagements pris de part et d'autre dans la convention collective de travail du 19 décembre 2012 relative à la mise en œuvre des nouvelles structures et procédures du dialogue social (AMÉDIS), en invitant tous les acteurs du dialogue social au sein du groupe Tec à les respecter.
- 4) Les membres de la Sous-commission paritaire décident d'organiser une réunion en présence de tous les acteurs du dialogue social au Tec Liège-Verviers afin de cibler les dysfonctionnements de part et d'autre et de les corriger par des engagements clairs et fermes de toutes les parties. Afin de donner toutes les chances de réussite à cette réunion, nous demandons de suspendre jusqu'à l'issue de celle-ci les sanctions prises à l'égard des travailleurs qui n'ont pas respecté les itinéraires prévus. Nous n'exigeons pas de voir apparaître dans le communiqué de presse cette dernière demande, mais elle était en tout cas incontournable pour favoriser la reprise immédiate du travail à Liège.

Sur le principe de la tenue de cette réunion, la SRWT était d'accord mais a refusé formellement de l'inclure dans le com-

muniqué de presse en invoquant qu'il n'y avait aucune corrélation avec les autres points. Or, cette réunion est une clé essentielle au problème de concertation locale à Liège et devait impérativement apparaître dans ce communiqué de presse.

Si les points 2 et 3 ne posaient de problème à personne, au point 1, la SRWT a tenté d'inclure une condition sur l'indemnisation de cette grève, alors que ce principe est du ressort exclusif des organisations syndicales et qu'il n'apparaît nulle part dans la CCT AMéDIS ni ailleurs.

En conclusion, nous constatons que la direction de la SRWT accuse les organisations syndicales de ne pas respecter les règles, alors qu'elle-même bafoue les grands principes de la concertation sociale qu'elle met pourtant en avant, en

nous imposant de signer un communiqué de presse préétabli et sur lequel tout amendement de notre part n'est pas possible. Nous constatons aussi qu'elle reconnaît qu'il y a des problèmes de part et d'autre de la table des négociations à Liège, qu'elle accepte notre proposition de réunion mais qu'elle refuse formellement de l'inscrire dans un communiqué de presse afin de ne pas reconnaître officiellement que la direction de Liège a sa part de responsabilité dans cet échec.

Malgré ces tensions et en espérant un retour à la sérénité dans notre secteur, au nom du Secrétariat wallon et en mon nom personnel, je vous souhaite à vous ainsi qu'à vos proches **une bonne et heureuse année 2014.**

Claudy Vickevorst
Secrétaire interrégional wallon

Régionale de Charleroi

Portrait



Cher(e)s camarade(s),

Comme vous le savez, il y a quelques mois le Cde Claudy Vickevorst a été élu au poste de secrétaire interrégional wallon. Suite à cette élection, le mandat de président wallon est devenu vacant. De fait, un appel avec comme date d'échéance le 12 novembre 2013 a été lancé auprès des secrétaires wallons. Lors du dernier Comité wallon réuni le 18 novembre 2013, le Cde Claudy Vickevorst nous a annoncé qu'une seule candidature fut rentrée pour le remplacer. Le Comité wallon s'est donc transformé en congrès pour ratifier ma candidature au mandat de président wallon.

Pour ceux qui ne me connaissent pas encore, je souhaite me présenter et vous retracer dans les grandes lignes mon parcours. J'ai été embauché le 1^{er} juin 1985 à la STIC (Société de Transport intercommunaux de Charleroi)- devenu TEC Charleroi par la suite. Je suis resté conducteur jusqu'au 1^{er} janvier 2009, date à laquelle j'ai assumé pour la régionale de Charleroi le mandat de secrétaire régional faisant fonction jusqu'au 11 mars 2010, où lors du congrès extraordinaire, j'ai été élu à l'unanimité secrétaire régional. Mon parcours syndical commence en 1998. Militant au départ et ensuite élu au Conseil d'entreprise lors des élections sociales de 2000, puis en 2004, 2008 et 2012. De 2003 à 2009, j'en fus le secrétaire.

Voilà mon parcours, une route parsemée de nombreux combats syndicaux, pas toujours victorieux mais toujours menés avec conviction. Maintenant, me voici élu au poste

de président wallon, fonction que j'assumerai de mon mieux. Recréer une cohésion wallonne au niveau du secteur sera un de mes premiers objectifs. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont témoigné leur confiance et j'espère être à la hauteur des tâches qui me seront dévolues. Sachez que je ne changerai pas, je suis et resterai proche de vous et serai toujours à votre écoute.

Ensemble, on est plus forts !

Voici mes coordonnées au cas où vous devriez me joindre
Adresse mail : carmino.fasano@cgsps.be
Numéro de GSM : 0495/63 68 71

Je vous souhaite ainsi qu'à vos proches, une très bonne fin d'année 2013 et une bonne année 2014.

Fraternellement



Fasano Carmino
Secrétaire régional Charleroi
Président wallon

Le Secrétariat du secteur TBM de Charleroi souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année 2013 et une très bonne année 2014 à tous ses affiliés et leurs proches.



Le Secrétariat,
Jules Schellens, Président
Patrick Ghierche, Vice président
Carmino Fasano, Secrétaire régional
Francis Saye, Président Allocataires sociaux

Régionale de Namur-Luxembourg

Comité des Allocataires sociaux

Le Comité des Allocataires sociaux de Namur-Luxembourg se réunira le mardi 21 janvier 2014 à 10h30 dans les locaux de la CGSP Namur.

Il sera suivi d'un repas fraternel (offert). Réservation obligatoire pour le 15 janvier 2014 au 081/729 121 ou 081/729 122 ou 081/21 31 72.

Info ou Intox ? Syndicalistes ou marchands de sable ?

En dehors des polémiques lancées dans les salles de garde, nous constatons, notamment sur les réseaux sociaux, que certains de nos collègues syndicaux issus d'une autre organisation syndicale martèlent constamment l'esprit des travailleurs avec des messages négatifs à l'égard du travail syndical de la délégation CGSP-TBM.

Cette propagande est basée exclusivement sur la volonté d'accabler la délégation CGSP-TBM de tous les maux de la terre en éludant très habilement le peu de résultats qu'eux-mêmes apportent au personnel.

C'est ce qu'on appelle de la démagogie : « *Action de flatter les aspirations à la facilité et les passions des masses populaires pour obtenir ou conserver le pouvoir ou pour accroître sa popularité* » (Larousse). Or, ne serait-il pas plus judicieux de vanter leur travail par des faits ?

Depuis le mois de mai 2012, au Tec Namur-Luxembourg, les trois organisations syndicales sont présentes dans tous les organes de concertation (CE, CPPT, Commission de services, discipline...). Il est donc incorrect pour ne pas dire mensonger de dire que la CGSP est responsable de tout ce qui ne fonctionne pas.

Certains d'entre eux vous avaient annoncé de grands changements dès leur entrée dans la danse. Mais quels changements ? Faites l'analyse de ce qui a réellement changé depuis. Mis à part créer des polémiques et diviser les travailleurs, rien d'autre n'a changé !

Il ne suffit pas de tenir un discours fort, qui plaît aux travailleurs pour faire changer les choses ! Il n'y a rien de plus facile que de faire entendre aux travailleurs ce qu'ils veulent entendre. Et après, que se passe-t-il ? RIEN ! Si ce n'est de crier au scandale après les Rouges comme ils disent. Pourquoi, pour qu'est-ce, on ne sait pas, mais ça fait tellement du bien de se dédouaner en accablant les autres ! Belle leçon de syndicalisme !

Trêve d'ironie, le rôle d'un représentant syndical est entre autre, d'ouvrir les yeux des travailleurs sur la réalité du moment et les difficultés qui en découlent. Nous ne sommes pas dans

une période prospère et cela depuis 2008. Pourtant nous nous sommes battus et nous battons encore pour limiter les impacts négatifs de cette crise sur votre travail et vos revenus.

Nous sommes bien évidemment conscients que les temps sont durs pour tous ! Cependant, pouvez-vous comparer votre situation à celle d'un travailleur d'ArcelorMittal ou de toute autre entreprise qui a fermé ses portes durant ces dernières années ? NON ! Il serait donc illusoire de vous faire croire que le Groupe Tec vit sur des réserves inépuisables et que tout est possible dans le meilleur des mondes.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut jeter l'éponge. La relance économique du secteur est annoncée dès 2015. Le Contrat de service public vient d'être signé et confirme cette relance économique qui nous permet d'ores et déjà d'éviter les restrictions annoncées pour 2014 (voir le détail dans l'article « Budget du Groupe Tec – Perspective d'avenir » dans la *Tribune* TBM de juin 2013).

Notre boulot, c'est de défendre vos intérêts en veillant à vos conditions de travail et à votre bien-être au travail. Nous n'avons ni le temps, ni l'envie de rentrer dans des polémiques stériles qui au-delà de satisfaire les commères de services, n'apportent rien aux travailleurs si ce n'est le doute et la division.

Semer le doute et diviser les travailleurs ne font pas partie de notre idéologie syndicale et certainement pas de nos principes que certains de nos collègues syndicaux jugent obsolètes. A contrario de ce qu'ils peuvent en penser, et j'en prends pour preuve l'Histoire du monde, la division n'a jamais été favorable aux prolétaires que nous sommes face à l'oppression de ceux qui ont le pouvoir. À méditer profondément.

En conclusion, un seul conseil : restez fidèle à ces principes d'unité et de solidarité qui sont la pierre angulaire du maintien et de l'amélioration de vos conditions de travail, garantie de votre bien-être au travail !

Ensemble, on est plus forts !

*Johan Lambert
Secrétaire régional*

Présidence du TBM Namur-Luxembourg



Jean-Luc Oury

Depuis le 26 novembre dernier, Jean-Luc Oury assume la présidence du secteur Tram-Bus-Métro Namur-Luxembourg. Jean-Luc est délégué au dépôt de Menuchenet et est effectif au Conseil d'entreprise. Il a aussi en charge la discipline du mouvement luxembourgeois. Outre ces mandats, celui de président lui ouvre la porte de toutes les instances wallonnes du secteur.

Voici ses coordonnées : GSM 0474/10 46 04 - e-mail : jeanluc.oury@gmail.com

Bienvenue au nouveau président.

*Johan Lambert
Secrétaire régional*

Départ à la prépension de José Demaerschalk



José dit « D'Jo le Rouche » a décidé de profiter du système Canada-dry et a donc terminé sa carrière de conducteur ce 15 novembre 2013 au dépôt de Forville. Si sa carrière à la SNCV et puis au Tec fut exemplaire durant 37 années, celle de délégué syndical à la CGSP-TBM le fût tout autant. J'espère d'ailleurs qu'il continuera à nous rendre visite très souvent et pourquoi pas, qu'il rejoindra la délégation des

pensionnés et prépensionnés du TBM mais aussi de l'Intersectorielle namuroise.

Durant toutes les années passées au syndicat où j'ai côtoyé José, j'ai toujours pu compter sur son soutien et sa fidélité avec lesquels il n'a jamais hésité à reprendre pour moi lorsqu'on attaquait la CGSP. En quelque sorte, il a été mon délégué.

Merci José pour toutes ces années durant lesquelles tu as donné de ta personne pour défendre tes collègues ! Merci aussi pour tes coups de gueule qui étaient sanglants mais toujours d'une parfaite correction.

Je te souhaite très sincèrement de profiter au maximum de cette prépension bien méritée.

Merci José.

*Johan Lambert
Secrétaire régional*



*Le Secrétariat et la délégation syndicale CGSP Tram-Bus-Métro
vous souhaite ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2014.*

Régionale de Bruxelles-Capitale

STIB

Le mois dernier, nous vous avons informés largement sur les négociations à la STIB pour la programmation sociale 2014.

Grâce à l'effort de nos permanents et le support de nos délégués et militants, ces négociations se sont terminées, et en fin de course, nous pouvons dire avec un résultat positif.

Une CCT pour les agents de vente des kiosques a été conclue. D'autre part un protocole d'accord a été obtenu pour les avantages sociaux. Le montant de l'éco-chèque passe de 100 à 110 € pour cette année et de 150 à 160 € pour les années suivantes. Nous avons pu maintenir aussi la couverture de l'assurance hospitalisation (y compris la chambre seule sans franchise)...

Cela ne veut pas dire que nous allons nous endormir sur nos lauriers, bien au contraire. Les négociations de la CCT pour le départ anticipé des agents nés en 1957 nous préoccupent déjà. Nous vous tiendrons bien entendu au courant de l'évolution de ce dossier dans les prochaines éditions.

Entretemps, et pour terminer l'année en beauté, il ne nous reste plus qu'à vous remercier pour votre soutien et votre confiance.

Passez de bonnes fêtes !

Dario Coppens

À LIRE



Le capitalisme au cœur de l'État

Depuis les années 90, de plus en plus d'États connaissent une transformation majeure de leur système de comptabilité : ils passent d'une comptabilité publique spécifique destinée à contrôler la régularité de l'emploi des fonds publics à une comptabilité privée d'entreprise, permettant d'évaluer un patrimoine et de calculer un résultat. C'est le cas de la France depuis le 1^{er} janvier 2006. Mais quelles sont les conséquences de l'intégration de la rationalité économique au sein de l'État ? Que penser, par exemple, des choix de ne pas valoriser l'éducation, la recherche, la santé comme des investissements mais de les considérer comme des charges ? Le néolibéralisme pénètre les services publics et des pratiques de prédation sont déjà en place au service d'intérêts privés.

Corine Eyraud est une sociologue française, spécialisée en sociologie économique de l'État.

Corine Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*, Éd. du Croquant, Paris, décembre 2013, 320 p., 22,80 €.



Oser (re)parler politique à table

Son terrain de prédilection ? Le repas de famille. Ses proies favorites ? Les étrangers, les chômeurs, les fonctionnaires, ou les salariés. Son carburant ? Le ras-le-bol ambiant.

Son nom ? Le cliché ! Pas un repas de famille, sans que votre beau-frère, votre tante ou votre cousin ne scande dès l'apéro l'une de ses multiples expressions : « *Quand on veut vraiment du travail, on en trouve* », « *Les salaires plombent notre compétitivité* », « *Les États ont vécu au-dessus de leurs moyens* », « *Mes impôts ne font qu'engraisser les fonctionnaires* », « *Il y aura toujours du pétrole* », etc.

Si la simple évocation de ces idées reçues réveille en vous de mauvais souvenirs... familiaux, ne passez pas votre chemin ! Ce manuel d'autodéfense politique entend précisément vous donner les arguments clés pour démêler le vrai du faux des propos démagos.

Philippe Lamberts est député européen Écolo depuis 2009, en charge principalement des matières économiques. Il a été coprésident du Parti Vert Européen de 2006 à 2012.

Philippe Lamberts, *Clichés de Famille : Oser (re)parler politique à table*, Éd. Couleur livres, Bruxelles, novembre 2013, 112 p., 11 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Bonne année 2015, année de l'exclusion
- 4 / Dossier • L'État social – Une révolution toujours d'actualité, mais largement impensée
- 6 / Le mot qui pue • La grogne, la grève et la prise d'otage
- 7 / IRB • Institutions bruxelloises : de la complexité à la créativité
- 9 / Austérité • Réforme du chômage : il est encore temps de changer de cap !

Infos POSTE

- 10 / Vœux

Infos TBM

- 11 / Situation chaotique entre les partenaires sociaux du Groupe Tec
- 12 / Régionale de Charleroi • Portrait
- Régionale de Namur-Luxembourg**
- 13 / Comité des Allocataires sociaux
/ Info ou Intox ? Syndicalistes ou marchands de sable ?
- 14 / Présidence du TBM Namur-Luxembourg
/ Départ à la prépension de José Demaerschalk
- 15 / Régionale de Bruxelles-Capitale • STIB
- 15 / À lire

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11